

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Ordre aurait été donné d'exécuter un certain nombre de communiens, conformément aux jugements rendus contre eux par la cour martiale. Ils seront fusillés lundi prochain au camp de Satory.

Les membres de la droite à l'Assemblée ont abandonné la position qu'ils avaient prise mercredi en opposition à la politique financière du gouvernement, et ont consenti à accepter les propositions de M. Thiers. Le gouvernement pourra ainsi lancer le nouvel emprunt, dont le placement avait été retardé par l'opposition de l'Assemblée.

ESPAGNE.

Madrid, 19 juillet, 4 h du matin.—A minuit, des assassins ont tiré sur la voiture du roi et de la reine, qui n'ont pas été touchés, bien qu'ils occupassent seuls la voiture. Un des assassins a été tué par un homme de la suite royale, deux autres ont été capturés. La famille royale est maintenant au palais, recevant les félicitations du peuple sur sa conservation.

6 h. du matin.—La nuit dernière, à minuit, cinq hommes embusqués dans la rue Arnal ont tiré sur la voiture ramenant le roi et la reine du jardin au palais. Ni le roi et la reine n'ont été blessés. Un homme de leur suite a immédiatement tué un des assassins, et deux autres ont été capturés.

Ce lâche attentat a provoqué partout la plus grande indignation. La ville est restée calme, malgré l'émotion causée par la première nouvelle. La foule s'est attroupée dans le voisinage de l'endroit où l'agression avait eu lieu, et ce matin à quatre heures presque toute la population madrilène était dans les rues.

Leurs Majestés n'ont pas perdu leur sang-froid pendant l'attaque et le court conflit qui s'en est suivi. Dès que l'ordre a été à peu près rétabli, elles se sont rendues au palais où elles reçoivent en ce moment les membres du ministère. Les autorités civiles et militaires de la ville et des députations populaires.

Tout le monde témoigne hautement sa joie que ce criminel attentat ait échoué.

Le roi Amédée visitera Santander demain, conformément au programme entièrement arrêté.

Madrid, 19 soir.—Le roi et la reine ont assisté au *Te Deum* à la chapelle Royale aujourd'hui.

Le roi se promena ensuite dans les rues et fut acclamé avec enthousiasme par la population.

La populace a essayé aujourd'hui de s'emparer des assassins en prison pour les fusiller, mais la force de police la repoussa.

Une enquête judiciaire se poursuit et il n'y a aucun doute que tous ceux qui sont impliqués dans l'attentat ne reçoivent le châtiment que leur réserve la loi.

ANGLETERRE.

Le prince de Galles est allé à bord de la flotte américaine hier, près de Southampton, mais sa visite a été tout à fait privée.

Son Altesse a refusé d'accéder à une invitation pour visiter Southampton ou recevoir des députations de la ville.

Il est impossible de donner aucune idée de la durée probable de la session actuelle du tribunal d'arbitrage à Genève.

Les personnes en rapport avec le Tribunal d'Arbitrage conservent toujours le plus grand secret de ce qui se passe dans les discussions.

Les conseils des gouvernements anglais et américain, refuse de répondre aux questions qui leur sont posées, afin de prévenir l'intervention des journaux et l'influence qu'ils pourraient exercer sur les Arbitres.

Dorénavant, le Tribunal aura cinq séances par semaine et siégera tous les jours, à l'exception du samedi et du jeudi.

FAITS DIVERS.

SANGLANTE TRAGÉDIE.—Le marché Finlay, mieux connu sous le nom de vieux marché, a été, hier matin, le théâtre d'une tragédie dont la nouvelle s'est répandue avec la rapidité de l'éclair dans toute la ville et qui a produit partout la plus pénible sensation.

Voici en deux mots les faits.

Un détachement des misérables spéculateurs qui font métier d'embaucher les matelots et qui ne reculent pas même devant l'assassinat pour arriver à leur fin, avait pris à tâche de faire désertir l'équipage de la barque *Rivoli*, mouillée dans le port, vis-à-vis du marché Champlain.

Le capitaine de la barque, M. Napoléon Pelletier, avait déjà, en deux ou trois circonstances, eu maille à partir avec eux à son bord, et dimanche, il les avait prévenus de cesser leurs manœuvres.

Les embaucheurs, ne réussissant pas dans leur œuvre comme ils l'auraient désiré, avaient gardé rancune au capitaine Pelletier et se promettaient bien de prendre de quelque façon leur revanche. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Hier matin, vers huit heures, le capitaine Pelletier laissait son bâtiment et arrivait, en chaloupe, au vieux marché, en compagnie de Samuel Weeks, son maître d'hôtel, et d'un mousse nègre du nom de Joseph Archer.

Le capitaine Pelletier et le maître d'hôtel mirent pied à terre, laissant la chaloupe sous la garde du mousse. En débarquant, Weeks fut abordé par plusieurs des embaucheurs dont le *Rivoli* avait déjà eu la visite, et l'un d'eux, du nom de James Dillon, lui demanda à laisser son navire, lui promettant sur un autre un meilleur traitement. A cette demande, Weeks répondit par un refus formel. Dans le même temps un autre

embauteur faisait, sans plus de succès, la même proposition au mousse resté dans la chaloupe. Les embaucheurs, désappointés, prirent le parti de se venger, et pendant qu'un de la bande maltraitait le mousse, d'autres, parmi lesquels se trouvait, au premier rang, James Dillon, s'attaquèrent au capitaine Pelletier et à Weeks au moment où ils arrivaient au haut des marches. Dans la lutte, qui avait provoqué un rassemblement considérable, le chapeau du capitaine Pelletier tomba à terre. En se baissant pour le ramasser, le capitaine vit à la portée de sa main une hache déposée dans une boîte à outils, appartenant à un charpentier qu'il avait engagé pour quelques travaux à son bord, et, obéissant à un mouvement *primo primus*, exaspéré par la brutale attaque des embaucheurs qui l'avaient déjà tant provoqué, il la saisit et en porta un coup à James Dillon, son assaillant, lui infligeant à l'abdomen une horrible blessure de neuf pouces de long. Dillon, après avoir reçu ce coup, tourna sur lui-même et tomba à terre, pendant que ses associés, terrifiés, prenaient le large.

La foule, composée en grande partie d'Irlandais, se préparait à faire un mauvais parti au capitaine Pelletier, qui aurait été infailliblement précipité du haut des marches, sans l'intervention d'un homme renommé par sa force musculaire, qui fendit le groupe menaçant et protégea le capitaine jusqu'à l'arrivée de deux constables auxquels il fut remis.

Le blessé fut relevé, baignant dans son sang, déposé sur un boyard et transporté à la station de police où un médecin et un prêtre furent mandés en toute hâte. Une demi heure après, il expira après avoir été administré.

Le capitaine Pelletier fut conduit à la même station, située dans le voisinage immédiat du marché. Une foule de trois ou quatre cent personnes le suivait, proférant des menaces de mort, menaces qui auraient certainement été exécutées sans l'attitude ferme du capitaine Voyer et des constables sous ses ordres. Une heure après le capitaine Pelletier fut conduit à la prison, sous la garde d'un détachement de police. Deux ou trois cents personnes appartenant à la nationalité du défunt, se précipitèrent à la suite de la voiture qui le portait et la suivirent jusqu'à la haute-ville, toujours dans l'intention de lyncher le prisonnier.

On frémit rien qu'à songer aux conséquences qu'aurait eu cet acte de vengeance. Il est certain, en effet, que si le capitaine Pelletier eût été massacré, de terribles représailles auraient eu lieu et les lyncheurs n'auraient pas dormi longtemps sur leurs sanglants lauriers.

Une enquête du coroner a été tenue hier après-midi sur cette tragédie. Le jury, après l'audition des témoins a rendu contre le capitaine Pelletier un verdict de "meurtre sans préméditation." On dit que M. James Ross, à qui appartient la barque *Rivoli*, a offert \$20,000 de caution pour obtenir la mise en liberté du capitaine Pelletier, qui, croit-on, sera élargi en attendant le procès qu'il devra subir.

Le drame du vieux marché a porté la désolation dans deux cœurs de femme : la femme du malheureux Dillon, qui est tombé dans le plus grand désespoir en voyant arriver chez elle un cadavre ; et la jeune femme du capitaine Pelletier, qui était à bord du *Rivoli* et qui a failli devenir folle de douleur en apprenant que son mari, qui venait de la laisser, avait pris le chemin de la prison.

Le capitaine Pelletier est un des plus habiles capitaines au long cours qui ait charge de navires. Il est natif de Sainte-Anne Lapocatière et est âgé de 38 ans. Brave homme dans toute la force du terme, d'un caractère paisible, il n'aurait pas fait l'acte pour lequel il est aujourd'hui en prison s'il n'avait été poussé à bout.

UN DRAME A LONDRES.—On rencontre peu de crimes dans les annales des tribunaux aussi affreux que celui dont le quartier de Bermondsey vient d'être le théâtre à Londres.

Le dimanche, de bonne heure, des cris terribles sortaient d'une maison habitée par un homme nommé Taylor, bien connu du voisinage pour sa violence. Une femme qui demeurait dans une maison voisine appela un policeman dans son arrière-jardin, et là ils purent entendre le bruit de coups violents, suivis des cris d'un enfant. Le policeman refusa d'abord d'intervenir, sous prétexte qu'il s'agissait d'un homme qui châtiait son enfant dans sa propre maison. Au même moment, une voisine plus proche encore du lieu de cette scène, entendait l'enfant crier : "Assez, père, assez ! vous m'avez presque tué !" et ce cri était suivi de nouveaux coups plus violents que les premiers.

A la fin les cessèrent et quelques moments après Taylor se précipita hors de sa maison ; sa gorge saignait de blessures si terribles qu'il ne pouvait plus parler. Il indiqua seulement d'un geste sa maison où la police entra aussitôt. Dans une chambre reculée du premier étage la leur de leurs lanternes permit aux agents de découvrir une horrible boucherie. Sur un lit gisait le corps de la femme avec laquelle vivait Taylor, son sang coulait par d'horribles blessures. Au pied du lit, le cadavre d'une petite fille âgée de cinq ans, dont le crâne avait été fendu ; et à côté d'elle, son frère, celui dont les cris avaient attiré l'attention des voisins, le crâne également fracassé.

La petite fille était morte, la femme ne vécut que quelques minutes encore, et le petit garçon était mourant le lendemain à l'hospice. Quant à Taylor, il a été transporté à Guy's Hospital, et on désespère de le sauver. Cependant il a conservé assez de force pour tenter un nouveau crime.

Quelques heures après son entrée à l'hôpital, il sauta brusquement hors de son lit, parvint à s'échapper des mains du constable et de la garde qui le surveillaient, s'élança dans une autre salle, et, menaçant une des femmes de service, il la força pour lui échapper à sauter par la fenêtre d'un second étage. Alors il se jeta dans les corridors, écrivit avec son sang sur les murailles une prière de le débarrasser de tous ces maux, et finit par sauter à son tour par une fenêtre. Rattrapé dans la cour de l'établissement, il n'est pas encore mort de ses nombreuses blessures.

Toutefois, le drame dont nous venons de donner le dénouement a commencé il y a plusieurs années ; deux fois déjà la police avait dû interner Taylor à la suite de ses violences ; et il avait été condamné à la prison pour avoir frappé sa femme à la tête, à coups de poing. Depuis lors, cette malheureuse refusa de retourner vivre avec son mari, et c'est la récente victime de Taylor qui prit sa place au foyer. Il y a quelques jours, cette dernière faillit déjà être assommée par son amant. Le magistrat devant lequel ce dernier comparut à cette occasion se borna à lui infliger une amende de cinq shillings pour son ivrognerie, puis il le relâcha, parce qu'il est d'usage, en Angleterre, de n'être sévère que pour les maris qui frappent leurs femmes avec des armes meurtrières.

La barbare légèreté de ce jugement, qui est peut-être la cause indirecte d'un triple assassinat, a soulevé avec justice une profonde indignation dans la population honnête de Londres. L'in-

qualifiable flegme des agents de ville, qui ont attendu, pour porter secours aux victimes, qu'elles fussent achevées, n'a pas été l'objet d'un moindre blâme. Cet événement déplorable portera donc sa leçon, grâce à la pression des journaux et de l'opinion publique, toujours à la piste de tous les abus que le temps avait consacrés et qu'un accident comme celui-ci met toujours en lumière.

Quant au principal, mais invisible acteur de ce drame, c'est le terrible fléau qu'engendre l'ivrognerie, le *delirium tremens*.

Nous extrayons ce qui suit d'un journal anglais relativement au meurtre qui eut lieu en France, dans le département des Vosges, lors de l'invasion Prussienne.

Peu de gens pouvaient avoir eu connaissance du lieu où les personnes assassinées avaient habitude de garder leur argent. Chauché, le journalier accusé de ces meurtres était une de ces personnes ; les soupçons tombèrent prémièrement sur lui. Il vivait, mangeait dans leur maison, mais n'y couchait pas. Suivant son aveu, il arriva, un matin, à six heures à la maison, frappa et ne put entrer. Il se rendit à un cabaret dans le voisinage et y resta jusqu'à 7 heures, retourna à la maison, accompagné cette fois du cabaretier, et il se munit d'une échelle et d'un long bâton. De son long bâton il pousse la cheville qui fermait la porte d'entrée de la cour et plaça l'échelle sous une petite fenêtre, au-dessus de la porte. Montant l'échelle, il pousse un grand cri, "On a commis un meurtre." Ils sont tous assassinés, jusqu'au chien, pauvre bête ! Au même instant on sonna l'alarme dans tout le village, mais comme en France personne n'est autorisée à toucher le corps d'un homme assassiné, rien ne fut fait avant l'arrivée de la police. Quant, enfin, la porte de la maison fut enfoncée, un spectacle horrible frappa les regards. Le maître et la maîtresse de la maison gisaient dans une mare de sang, la tête terriblement meurtrie et défigurée ; et si près de la porte qu'on pouvait à peine l'ouvrir, était étendu le cadavre du chien aussi mutilé. On fit des recherches pour découvrir l'assassin, et on découvrit bientôt que des briques avaient été enlevées du plancher pour parvenir par ce moyen à mettre la main sur l'argent que le vieux couple y avait enfoui, à l'approche des Prussiens. On découvrit aussi que des billets de banque avaient été enlevés, du fond d'une vieille horloge. L'horloge s'était arrêtée à 7 heures, sept minutes, marquant suivant toute probabilité le moment où elle fut dérangée par la main du meurtrier. Sur le plancher on trouva deux cartes teintes de sang, la dame de cœur et la dame de pique. Chauché fut arrêté, mais maintint bravement son innocence en présence de faits très suspects. La preuve circonstancielle était forte. Aucun homme ne pouvait savoir où chercher le trésor à moins d'être familier avec les habitudes de la maison. Le chien qui était connu comme un chien de garde vigilant n'avait pas aboyé, les voisins n'avaient rien entendu, le chien aurait certainement aboyé à l'approche d'aucun étranger dans la maison. On plaça l'échelle contre la porte où Chauché l'avait placée et on constata qu'il était impossible à une personne placée dans la position où il se trouvait d'apercevoir les cadavres à l'intérieur de la maison. Comment, alors, pouvait-il savoir qu'un meurtre avait été commis ? On savait que les vieilles gens avaient l'habitude de fermer leur porte à clef, et cependant Chauché qui ne devait pas être ignorant du fait s'était muni d'un bâton, comme s'il n'en connaissait rien, à l'aide duquel il avait poussé la cheville, comme si c'était là le seul obstacle. On fouilla sa maison et on y trouva un jeu de cartes correspondant exactement aux deux qu'on avait trouvées sur le plancher, à l'exception de six, et non deux cartes, qui manquaient au paquet. On trouva, après investigation, que ce jeu de cartes avait été donné à Chauché par sa tante, et comme la police se rendit à la demeure de cette dernière, elle expliqua innocemment que par erreur elle avait donné à son neveu 29 cartes au lieu de 32. Ceci laissait une carte dont on ne pouvait se rendre compte, on fit longtemps des recherches infructueuses, mais à la longue on trouva la carte entre la maison et le cabaret où Chauché s'était rendu deux fois. Le jeu de cartes était alors au complet. La connaissance de ces faits induisit Chauché de changer son plan de défense, il fit alors l'aveu extraordinaire que bien qu'il n'eût pas lui-même commis le meurtre, il en connaissait quelque chose. Le meurtre avait été commis par l'amant de sa femme, Gustave Boitel, qui l'avait menacé de mort s'il en disait quelque chose. Boitel fut immédiatement arrêté, mais jurant et son témoignage fut corroboré par deux témoins, son père et sa mère, qu'à l'heure où l'horloge s'arrêta, il était à son domicile. Sur ce il fut mis en liberté, mais étant sous l'impression qu'une fois mis en liberté, il ne pourrait plus être inquiété, il avoua bien froidement à un camarade après quelques libations qu'il n'était pas dans sa maison, comme il l'avait juré, mais qu'il avait été bien et dûment présent quand Chauché avait commis le meurtre. Grandement alarmé et stupéfait de se voir arrêté une seconde fois, il s'en tint néanmoins à sa première histoire. Peu de temps après, la femme de Chauché fut amenée à confesser que son mari avait jeté dans un étang voisin, une massue en fer tachée de sang. On étancha l'étang et on trouva la massue. La preuve contre Chauché parut alors écrasante. Le silence du chien, le jeu de cartes, la massue tachée de sang, la connaissance qu'il avait du lieu où le trésor était caché, son cri prématuré d'horreur à l'aspect de cadavres qu'il ne pouvait apercevoir. Mais il a contrecarré ces preuves par une histoire plausible et parfaitement consistante. Boitel, l'amant de sa femme, sut par elle autant que le mari en savait, à l'égard du trésor et n'était pas un étranger pour le chien. Rien n'était plus naturel, qu'étant constamment à la maison, il eût quelques unes des cartes de Chauché dans sa poche, et quant à la massue ce fut lui, Boitel, qui s'en servit le premier et ensuite la jeta dans l'étang.

La femme et l'amant, suivant Chauché, sont entrés dans une conspiration pour écraser le mari. Quant à son cri à l'aspect des cadavres, il peut jurer qu'il croit les avoir aperçus, mais comme il savait ce que Boitel avait fait, ceci peut avoir été une illusion naturelle d'une imagination alarmée et surexcitée. Nous pouvons ajouter que l'histoire de Chauché a plus de poids par la confession volontaire de Boitel quand il se crut libre et dit qu'il connaissait les faits réels du meurtre. Le procès crée une excitation considérable dans le département et on regarde à l'issue, avec un intérêt considérable, d'autant plus qu'il sera conduit par un des plus habiles et des plus éloquents avocats généraux de la France, M. Lepelletier.

PRÉSENCE.—Deux dames, à peu près de la même qualité, disputant sur la préséance, portèrent leur différend devant Charles-Quint, qui décida que la plus folle des deux passerait la première.